

Note informative concernant l'élaboration d'une convention de coopération**1. Raisons de l'élaboration d'une convention :**

Le premier point, très important, avant d'élaborer une convention de coopération est de se demander quelle est l'utilité de la convention, est-elle indispensable pour le développement de vos collaborations avec l'université partenaire.

A la demande du Recteur, le Conseil des Relations Internationales (CDRI) a développé une nouvelle politique en matière de signature de convention. En effet, aujourd'hui, l'ULB a des conventions avec plus de 330 universités dont un grand nombre a perdu toute signification. Le Recteur a donc demandé qu'à l'avenir, nous veillions à ce que les conventions reflètent une réelle et importante collaboration de recherche et/ou d'enseignement entre partenaires. En d'autres mots, il y a lieu d'éviter que les conventions soient de simples documents diplomatiques. Il s'agit donc que la convention reflète un partenariat solide, étoffé entre les signataires ainsi qu'elle souligne les perspectives de développement entre les partenaires.

L'objectif n'est pas de freiner les promoteurs dans leur collaboration mais tout au contraire de bien montrer à tous que lorsque nous signons une convention, il s'agit d'un acte volontariste, d'un véritable engagement de notre part à faire vivre le nouvel accord.

2. Contenu de la convention :

Elle doit indiquer :

1/ le nom des universités, le nom du recteur ou du président qui représente légalement l'institution ainsi que le nom du promoteur à l'initiative de la convention au sein de chaque université.

Ce promoteur est la personne en charge du suivi des activités engendrées sous le couvert de la convention et de la rédaction du rapport annuel à remettre au service des relations internationales.

2/ le domaine de la convention : soit la convention couvre un domaine spécifique, soit elle couvre tous les domaines. Il est souvent préférable dans un premier temps de la limiter au domaine spécifique concerné.

3/ les activités couvertes (par exemple) :

- la mobilité du personnel académique, scientifique, technique et administratif ;
- les échanges d'étudiants (éventuellement préciser le cycle) ;
- la réalisation d'activités d'enseignement conjointes et la mise sur pied de filières co-diplômantes ;
- l'échange d'information sur, et la participation à, des programmes internationaux bi- ou multilatéraux de recherche, formation, coopération et mobilité ;
- la réalisation d'activités de recherche communes ;
- la pratique des cotutelles de thèses ;
- l'organisation en commun de séminaires, conférences, colloques, etc. ;
- l'échange d'informations, de publications, de documentation et de brochures d'information.

4/ la durée de la convention ainsi que le mécanisme selon lequel les institutions peuvent renoncer à la convention. Cette renonciation doit être au moins annuelle par la précision du mois auquel elle peut être interrompue ou elle peut être dénoncée à tout moment sur base d'un préavis de quelques mois en fonction des activités prévues.

5/ les signatures des recteurs ou présidents de chacune des deux institutions et des promoteurs ainsi que les dates de signature ;

6/ elle doit être en autant d'exemplaires qu'il y a de signataires, voire le double si elle existe dans deux langues.

3. Pas d'implication financière pour l'ULB :

La convention ne peut impliquer financièrement l'ULB pour l'octroi de crédits pour l'une ou l'autre activité.

Conseil des relations internationales pour avis. Elle est ensuite transmise au Conseil d'administration de l'ULB pour approbation. A la fin de cette procédure elle peut être signée par le recteur.

- Décrivez brièvement les activités en cours avec cette université ?
- Quel est l'historique de votre collaboration ?(activités passées)
- Quelles sont les perspectives futures ?
- Quelles sont les perspectives de financement des activités ?
- Quel est la raison de la nécessité de la signature d'une convention ?
- La convention doit-elle être tous domaines ou disciplinaire ?
- A votre connaissance d'autres professeurs, dans votre faculté ou dans l'université, ont-ils des relations avec cette institution ?